



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNEE 2010 - NUMERO SPECIAL N° 42 DU 21 DECEMBRE 2010

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Délégation de signature à Madame Patricia KIEFFER
Directrice des finances, des ressources humaines et des moyens**

Par arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2010

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Patricia KIEFFER, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice des finances, des ressources humaines et des moyens à la préfecture du Nord dans les matières relevant des services placés sous son autorité, pour signer les décisions, correspondances, copies certifiées conformes, visas de pièces annexes et tous documents, à l'exclusion :

- des arrêtés portant réglementation générale, des arrêtés relatifs à la gestion du personnel, des arrêtés attributifs de subventions,
- du courrier ministériel,
- des circulaires portant instructions générales et adressées aux collectivités locales, aux services, établissements et organismes publics ainsi qu'aux sociétés d'économie mixte,
- des décisions portant constitution ou modification de la composition des commissions.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia KIEFFER, directrice des finances, des ressources humaines et des moyens, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 du présent arrêté sera exercée par Monsieur Cédric DAMIENS, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur adjoint des finances, des ressources humaines et des moyens.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Patricia KIEFFER, directrice des finances, des ressources humaines et des moyens à la préfecture du Nord et de Monsieur Cédric DAMIENS directeur adjoint, la délégation de signature qui leur est conférée sera exercée par Monsieur Philippe DUBOIS, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du service des ressources humaines, et en cas d'absence de celui-ci, Laurence SAUNIER, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du service des relations avec les usagers et chef du bureau d'accueil.

Article 4 : L'arrêté préfectoral modifié du 1^{er} juin 2010 portant délégation de signature à Monsieur Cédric DAMIENS, directeur des finances, des ressources humaines et des moyens par intérim est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2011.

Article 5 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2011.

Article 6 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

**Délégation de signature à Monsieur Cédric DAMIENS
Directeur adjoint des finances, des ressources humaines et des moyens**

Par arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2010

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur Cédric DAMIENS, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur adjoint des finances, des ressources humaines et des moyens, chef du service des finances à la préfecture du Nord dans les matières relevant des services placés sous son autorité, pour signer les décisions, correspondances, copies certifiées conformes, visas de pièces annexes et tous documents, à l'exclusion :

- des arrêtés portant réglementation générale, des arrêtés relatifs à la gestion du personnel, des arrêtés attributifs de subventions,
- du courrier ministériel,
- des circulaires portant instructions générales et adressées aux collectivités locales, aux services, établissements et organismes publics ainsi qu'aux sociétés d'économie mixte,
- des décisions portant constitution ou modification de la composition des commissions .

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Cédric DAMIENS attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur adjoint des finances, des ressources humaines et des moyens, Madame Séverine LANSELLE-JOMIER, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la gestion et à Monsieur Régis BROUILLARD, attaché d'administration de l'intérieur, adjoint au chef du bureau de la gestion à l'effet d'engager juridiquement les dépenses sur le BOP 307 pour les opérations présentant un caractère justifié d'urgence ou réalisées par voie dématérialisée (fournitures de bureau).

Délégation de signature est également donnée à Madame Séverine LANSELLE et à Monsieur Régis BROUILLARD à l'effet d'engager la procédure de dépense ou de recette par la validation des expressions de besoins préalablement contrôlées par les approvisionneurs (Monsieur Christian BOMART, Monsieur Gérard BRUNET et Mademoiselle Amélie DRAUX), de porter à la connaissance du service support le service fait et de piloter les crédits de paiement incluant la priorisation de ces derniers, pour les autres opérations relevant du BOP 307.

Délégation est également donnée sur ce point à Messieurs Régis BROUILLARD, Christian BOMART, Gérard BRUNET, et Philippe COLIN ainsi qu'à Mesdames Amélie DRAUX, Corinne GROUX, Nathalie DELATTRE, Sandrine FLEURY, Martine SALOU et Evelyne AGEZ pour formuler, dans les domaines qui leur sont propres et dans la limite des instructions qui leur seront données, les expressions de besoins et constater le service fait des opérations se rapportant au budget centralisateur et aux centres de responsabilités ne disposant pas de l'application Némé.

Délégation de signature est en outre donnée :

- à Mesdames Evelyne AGEZ, Amélie DRAUX et Martine SALOU à l'effet de prendre les actes se rapportant à la prise en charge des déplacements des personnels et relevant du BOP 307 (hors SGAR) (réservation de billets de train et d'hôtel notamment),

- à Mesdames Josiane GOSELIN et Jacqueline GHEERAERT à l'effet d'enregistrer sur Néo les opérations présentant un caractère d'urgence justifié ou se rapportant aux frais de fonctionnement des résidences (frais de fonctionnement compris) et qui n'ont pu faire l'objet d'une inscription préalable,

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cédric DAMIENS, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 du présent arrêté sera exercée par Monsieur Philippe DUBOIS, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef des ressources humaines.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Cédric DAMIENS, directeur adjoint des finances, des ressources humaines et des moyens et de Monsieur Philippe DUBOIS, chef du service des ressources humaines, la délégation de signature qui leur est conférée sera exercée par Madame Laurence SAUNIER, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de chef du service des relations avec les usagers et chef du bureau d'accueil.

Article 5 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

**Création du comité d'hygiène et de sécurité de la
Direction départementale de la cohésion sociale du Nord**

Par arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2010

Article 1^{er} - Il est institué auprès du comité technique paritaire de la direction départementale de la cohésion sociale du Nord, un comité d'hygiène et de sécurité ayant compétence, dans le cadre des dispositions du titre IV du décret n°82-453 du 28 mai 1982 susvisé, pour connaître de toutes les questions qui concernent la direction.

Article 2 - La composition du comité d'hygiène et de sécurité mentionné à l'article 1 susvisé est fixée comme suit :

- Représentant de l'administration :
3 membres titulaires et 3 membres suppléants désignés dans les conditions fixées à l'article 39 du décret n°82-453 du 28 mai 1982.
- Représentants du personnel :
5 membres titulaires et 5 membres suppléants désignés conformément aux dispositions des articles 40 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié et l'article 8 du décret n°82-452 du 28 mai 1982.

Assistent également aux réunions sans voix délibérative :

- Le médecin de prévention
- L'agent chargé de fonctions de conseil et d'assistance dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur départemental de la cohésion sociale du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et qui sera affiché au siège de la direction.

**Création du comité d'hygiène et de sécurité de
la Direction départementale des territoires et de la mer du Nord**

Par arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2010

Article 1^{er} - Il est créé auprès du comité technique paritaire de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, un comité d'hygiène et de sécurité ayant compétence, dans le cadre des dispositions du titre IV du décret n°82-453 du 28 mai 1982 susvisé, pour connaître de toutes les questions qui concernent la direction.

Article 2 - La composition du comité d'hygiène et de sécurité mentionné à l'article 1er ci-dessus est fixée comme suit :

- Représentant de l'administration :
cinq membres titulaires et cinq membres suppléants nommés dans les conditions fixées à l'article 39 du décret n°82-453 du 28 mai 1982.
- Représentants du personnel :
neuf membres titulaires et neuf membres suppléants désignés conformément aux dispositions des articles 40 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié et l'article 8 du décret n°82-452 du 28 mai 1982.

Assistent également aux réunions sans voix délibérative :

- Le médecin de prévention ;
- L'agent chargé de fonctions de conseil et d'assistance dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Article 3 - Le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord et le secrétaire général de la préfecture du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et qui sera affiché au siège de la direction.

TABLE DES MATIERES

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Délégation de signature à Madame Patricia KIEFFER Directrice des finances, des ressources humaines et des moyens.....	1
Délégation de signature à Monsieur Cédric DAMIENS Directeur adjoint des finances, des ressources humaines et des moyens	1
Création du comité d'hygiène et de sécurité de la Direction départementale de la cohésion sociale du Nord	2
Création du comité d'hygiène et de sécurité de la Direction départementale des territoires et de la mer du Nord	2

**Document confectionné par le Bureau des affaires départementales et du suivi de l'action de l'Etat (DiPP)
et édité par l'imprimerie de la préfecture du Nord**

Directeur de la publication : Monsieur Salvador PÉREZ, secrétaire général de la préfecture du Nord